



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

AR08045DGPAAT

ARRÊTÉ du 27 novembre 2008

modifiant l'arrêté du 11 août 2004
portant nomination au comité régional des vins doux naturels
de l'Institut national de l'origine et de la qualité

Le ministre de l'agriculture et de la forêt

Vu les articles R 642-16 à R 642-19 du code rural,

Vu l'arrêté du 19 juillet 2004 modifié relatif à la composition des comités régionaux vins et eaux-de-vie de l'Institut national de l'origine et de la qualité,

Vu l'arrêté du 11 août 2004 portant nomination au comité régional des vins doux naturels de l'Institut national de l'origine et de la qualité,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Est nommé membre du comité régional des vins doux naturels de l'Institut national de l'origine et de la qualité jusqu'au 11 août 2010 :

En qualité de représentant du secteur production :

M.CESCO (Antoine), à Passa (Pyrénées-Orientales),
M.TORREILLES (Roger), à Baixas (Pyrénées-Orientales),

en remplacement de :

M. TOUZAA (Alain), à Salses (Pyrénées-Orientales),
M. ULRICH (Armand), à Salses (Pyrénées-Orientales),

En qualité de représentant du secteur négoce :

M. DENAY (Alain), à Rivesaltes (Pyrénées-Orientales),
M. RIEU (Fabrice), à Canet en Roussillon (Pyrénées-Orientales),

en remplacement de :

M. BRUNETTI (Pierre), à Banyuls-sur-Mer (Pyrénées-Orientales),
M. PALISSE (Alain), à Thuir (Pyrénées-Orientales),

Article 2

Le directeur général des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture et de la pêche.

Fait à Paris, le 27 novembre 2008

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche

Pour le ministre et par délégation
Par empêchement du directeur général des
politiques agricole, agroalimentaire et des territoires
L'ingénieur du génie rural des eaux et forêts

Eric GIRY